

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 22 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : 15 septembre 2020.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
Votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. LAULAGNET, BOUNIARD, BOMBRUN, THOMAS, PREVOST,
GONIEAUX, LEYNON, LAMOINE, GUICHARD, FARGIER, ALLEOUD.

Excusés : M Bernard PUEYO a donné procuration à M Pierre LAULAGNET.
M Jérôme MERCOYROL a donné procuration à M Philippe BOUNIARD.
Mme Agnès GUIGON a donné procuration à Mme Catherine LEYNON.
M Philippe EUVRARD a donné procuration à Mme Carole THOMAS.

Absents :

Mme Catherine LEYNON a été élu secrétaire.

Objet : Changement de lieu réunion du Conseil Municipal du 22/09/2020.

VU la pandémie de coronavirus,

VU l'état urgence sanitaire,

VU l'ordonnance du 01.04.2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

COMPTE TENU qu'il convient de maintenir les mesures de distanciation sociale pour

.../...

ralentir la propagation du virus

CONSIDÉRANT que la salle de réunion de la Mairie d'une superficie de 50 m² n'est pas assez grande pour accueillir les réunions du Conseil Municipal dans les conditions sanitaires réglementaires.

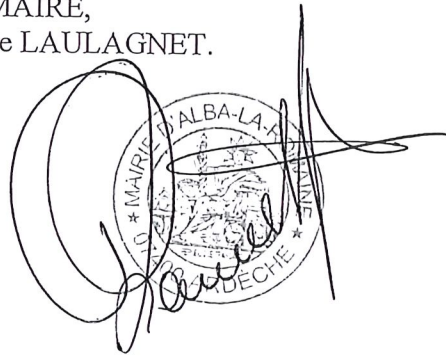
Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** que la réunion du Conseil Municipal du 22 septembre 2020 ait lieu à la salle polyvalente de la commune quartier St Martin.
- **PRÉCISE** que cette salle à une superficie de 180 m².
- **DÉCIDE** de limiter le nombre de places pour le public à 25 personnes.
- **PRÉCISE** que cette disposition a été mentionnée dans la convocation.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 22 septembre 2020.

POUR COPIE CONFORME,
Alba la Romaine, le 23 septembre 2020.
LE MAIRE,
Pierre LAULAGNET.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE
25 SEP. 2020

.../...